



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✠
71480

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 Janvier 2017

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

Etaient présents : BERTIN Daniel, BOIVIN Gérard, DE COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GAUTHIER Marie-Noëlle, JACQUES Pascal, JAILLET Françoise, LAINE Bernard, LEROY Christian, PERROUD Magali, POIRIER Annie, ROCHET Annie, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie

Excusés : FERRIER Bernard (pouvoir à Christian LEROY)
MAILLIER Nathalie
MOUTON Jacques (pouvoir à Pascal JACQUES)
PONCET Jean-Michel (pouvoir à Delphine SEVESTRE)

Absent :

Secrétaire : JAILLET Françoise

Lecture est faite par Marie-Noëlle GAUTHIER des comptes-rendus des séances du 29 novembre et du 27 décembre 2016 du conseil municipal.

Ceux- sont approuvés à l'unanimité.

En introduction, Monsieur le Maire donne des informations sur quelques dossiers en cours et fixe la date du prochain conseil au 23 février 2017 à 18 h 30.

Examen des points de l'ordre du jour

1/ Décisions suite à la fusion des intercommunalités.

Monsieur le Maire rappelle la procédure de fusion, la mise en place par arrêté préfectoral du nouveau périmètre de l'EPCI Bresse Louhannaise Intercom' et la réunion d'installation qui s'est tenue le 5 Janvier 2017.



Il précise la composition de la nouvelle gouvernance avec Anthony VADOT, nouveau président. Il indique qu'il siègera au bureau communautaire.

Il informe le conseil municipal que lors de la séance ordinaire qui a suivi la séance d'installation, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'adopter un nouveau mode de fiscalité appelé Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

A l'aide de documents commentés, il explique les particularités de la FPU, ainsi que le mécanisme d'attribution de compensation qu'elle entraîne pour chaque commune, puisque les recettes de la fiscalité professionnelle sont récupérées par l'EPCI.

Il précise que ce passage en FPU implique l'obligation de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle est chargée de procéder à l'évaluation du montant de l'attribution de compensation et le cas échéant au calcul du transfert de charges lors du transfert de compétences des communes à l'EPCI.

Lors de sa séance, le conseil communautaire a voté à l'unanimité le principe d'un représentant de chaque commune comme membre de la CLECT. Il a été demandé à chaque commune de désigner son représentant.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Christian LEROY soit le membre représentant pour la commune de Cuiseaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette désignation

2/ Régularisation d'Indemnités d'éviction

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 3 mai 2016 afin de régulariser les indemnités d'éviction dues à l'EARL RODOT dans le cadre d'achat de parcelles foncières sur la zone AUY de la Charbonnière.

Le montant total des indemnités d'éviction prévu était de 28 797,48 € pour une surface totale de 4ha 74a 50ca et se décomposant comme suit :

- perte d'exploitation pour la somme de 20 071, 35 €
- perte fumure et arrière fumure pour la somme de 2 126, 71 €
- pertes droits à paiement unique pour la somme de 6 599,42 €

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération d'origine, puisqu'il a été mentionné en conclusion de la délibération le versement de 20 071, 35 € au lieu des 28 797,48 € (montant global accordé)

Il est demandé au Conseil Municipal de reprendre une délibération pour régulariser la somme restant due à savoir 2 126, 71 € + 6 599, 42 € soit 8 726, 13 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

3/ Document Unique

La circulaire de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales) du 28 mai 2013 rappelle l'obligation qui est faite aux employeurs d'une évaluation des risques professionnels issue de la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991.

A la demande du Maire un travail préalable a été réalisé en interne et soumis au Centre de Gestion. Ce document n'a pas été validé et nécessite l'intervention d'un prestataire externe compétent.

Un contact a été pris avec le cabinet AP Consilis qui a créé le document dans des communes voisines. L'offre de service est de 1 044 € HT et il est demandé au Conseil Municipal de l'approuver.

Parallèlement une demande de subvention est possible auprès du Fonds National de prévention de la CNRACL.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour missionner le cabinet AP Consilis selon l'offre proposée et charge Monsieur le Maire des formalités pour la demande de subvention

4/ Contrat groupe relatif au risque statutaire

La Commune adhère au contrat groupe actuel du Centre de Gestion relatif au risque statutaire. Ce contrat auprès de la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance, organisme ayant remporté le marché à l'époque) permet à la collectivité d'être remboursé en cas d'absence des agents pour cause de maladie.

Le contrat actuel vient à expiration au 31 Décembre 2017.

Le Centre de Gestion demande aux collectivités actuellement adhérentes celles qui souhaitent participer au marché d'appel d'offres groupé à venir.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que la commune participe au marché d'appel d'offres groupé organisé par le centre de gestion.

5/ Echange de parcelles avec la société Larue

En 2008, il avait été prévu le principe d'un échange de parcelles avec la société LARUE. Cet échange consistait à rendre plus cohérent la répartition des propriétés des uns et des autres suite à la fin de l'exploitation de la carrière.

Il est demandé la régularisation de cet échange par acte notarié. Il prévoit

- la cession par la Commune de Cuiseaux à la société Larue de la parcelle A 1072 pour une surface de 70 a 39 ca

- la cession par la société Larue à la commune des parcelles A 1075 pour une surface de 22 a 27 ca ; A 295 pour une surface de 15 a 10 ca ; et A 298 pour une surface de 25 a 20 ca, soit un total de 62 a 57 ca

Les charges inhérentes au transfert sont à la charge de la société Larue.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet échange de parcelles

6/ Décision modificative

Au budget de fonctionnement 2016, en Dépenses, il a été prévu au chapitre 014 « atténuation de produits » :

- 50 € au compte 7391171 pour dégrèvement de taxes foncières sur le non bâti
- 111 210 € au compte 73923 pour reversement de FNGIR (Fonds Nationaux de Garanties Individuelles de Ressources)
- 26 000 € au compte 73925 pour le Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

Il s'avère que le montant du FPIC n'est pas connu au moment de l'élaboration du budget. Le FPIC 2016 s'élève finalement à 36 616 €. Il manque alors au chapitre 014 la somme de 10 616 €. Il convient de créditer le compte 73925 de 10 616 €.

Monsieur le Maire propose un virement de crédit du compte 022 de dépenses imprévues vers le compte 73923 (FPIC) pour un montant de 10 616 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision modificative

7/ Questions diverses

Mme Virginie TOTA FENIET demande pourquoi la fête patronale a lieu le 8 juillet. Il est répondu que depuis toujours la fête de Cuiseaux débute le 1^{er} vendredi du mois de juillet.

Monsieur le Maire annonce qu'une « Newsletter » sera rédigée prochainement pour informer le Conseil Municipal de tous les dossiers en cours.

La séance est levée à 20 h

Cuiseaux, le 12 Janvier 2017,

La secrétaire,
Françoise JAILLET



Le Maire,
Daniel BERTIN

